

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b> <b>Service de l'enseignement technique</b> <b>Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</b></p> <p><b>78 rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/SDEDC/2022-819</b></p> <p><b>03/11/2022</b></p>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/08/2023

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 3

**Objet :** Formation d'accompagnement dans l'emploi des personnels infirmiers affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

#### **Destinataires d'exécution**

DRAAF/DAAF/SRFD/SFD  
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux  
Inspection de l'enseignement agricole  
Établissements publics d'enseignement agricoles  
ENSFEA

**Résumé :** Modalités d'organisation de la formation d'accompagnement dans l'emploi des personnels infirmiers mise en œuvre par l'ENSFEA

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique ambitieuse d'adaptation à l'emploi des agents affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). A ce titre, un dispositif hybride mêlant formation et accompagnement a été conçu en s'appuyant sur des expertises croisées des formateurs et de pairs ainsi que de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA). Il est mis en œuvre par l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole à Toulouse (ENSFEA).

La présente note de service explicite les différents modules qui le composent ainsi que leurs modalités d'organisation pour les personnels infirmiers qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère chargé de l'agriculture, au sein des EPLEFPA.

## **1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des personnels de santé des EPLEFPA**

Dispositif de professionnalisation, le dispositif d'adaptation à l'emploi vise à permettre aux agents d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer leur métier, qu'elles soient théoriques ou professionnalisantes.

Le dispositif confié à l'ENSFEA répond aux principes suivants :

- Prise en compte de l'hétérogénéité du public : le cas échéant, positionnement établi à l'entrée en formation, et de manière obligatoire pour les agents n'ayant aucune expérience en établissements d'enseignement ;
- Équilibre dans l'alternance entre théorie et pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- Pluralité des intervenants parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole et des pairs pouvant faire partager leur expérience mais aussi des cadres du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ou d'autres ministères notamment celui de la Santé ;

### **1.1. Public cible**

**La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents titulaires nouvellement nommés** dans un poste de personnel de santé scolaire en EPLEFPA. La participation est fortement conseillée pour les agents contractuels dans la limite des places disponibles.

### **1.2. Modalités d'inscription**

La formation étant obligatoire, les agents titulaires n'ont aucune démarche d'inscription à accomplir. Une liste des agents titulaires nouvellement affectés est transmise par les services centraux SRH-DGER à l'opérateur ENSFEA. Les convocations sont éditées et envoyées directement aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique.

Pour les agents contractuels, la demande de participation sera faite par les intéressés, via mon self mobile (<https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription>).

Pour les agents contractuels d'établissement qui n'ont pas d'accès à mon self mobile, la demande de participation sera faite par les intéressés, via le formulaire disponible

([https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user\\_upload/2.S\\_inscrire/images/Fiche\\_d\\_inscripti\\_on\\_FORMCO\\_2022\\_01.pdf](https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/Fiche_d_inscripti_on_FORMCO_2022_01.pdf)) après validation de leur supérieur hiérarchique, transmis à l'ENSFEA à l'attention de [nadine.hirtzlin@ensfea.fr](mailto:nadine.hirtzlin@ensfea.fr) avec copie à [laure.magnier@ensfea.fr](mailto:laure.magnier@ensfea.fr), cheffe du service de la formation continue des agents de l'état.

### **1.3. Modalités de suivi par le supérieur hiérarchique**

Pour la mise en œuvre optimale de ce dispositif d'ampleur, les supérieurs hiérarchiques veilleront à mettre en place une organisation facilitant le départ des agents en formation. Ils s'assureront également de la participation assidue des agents concernés aux formations.

Il est rappelé que l'agent en formation est en position de travail et que la participation aux actions de ce dispositif est prioritaire.

Il est impératif que les entretiens d'évaluation professionnelle des agents comprennent un temps au cours duquel l'agent pourra dresser le bilan du dispositif de formation suivi.

### **1.4. Modalités de prise en charge financière**

L'ensemble des frais de déplacement et d'hébergement des agents est pris en charge intégralement dans le cadre de l'enveloppe spécifique conventionnée avec l'ENSFEA, selon des modalités définies entre la DGER et l'opérateur, et conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

## **2. L'organisation de la formation**

La formation est organisée autour de 4 semaines

- L'année de la prise de poste : 3 semaines de formation selon les thématiques suivantes
  - Semaine 1 : **du 21 au 25 novembre 2022** : La place unique du personnel de santé dans l'établissement : aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLEFPA ;
  - Semaine 2 : **du 27 au 31 mars 2023** : L'écoute : détecter, prévenir, orienter, agir ;
  - Semaine 3 : **du 5 au 9 juin 2023** : Le rôle de l'infirmier en lien avec la communauté éducative.

Le programme détaillé des interventions se trouve en annexe 1 de cette note de service.

- L'année suivante à l'automne :
  - Semaine 4 : un regroupement d'échange de pratiques ou un complément de formation selon les besoins de la promotion.

Au minimum deux stages de formation continue seront également proposés au niveau national.

### **3. L'animation des actions de formation continue au sein du Programme Régional de Formation**

Les Délégués Régionaux à la Formation Continue de chaque DRAAF, lors de la constitution du Document Régional de Formation, veilleront à organiser au moins une formation annuelle spécifique à destination des infirmières et infirmiers, à l'aide d'intervenants du DNA, de l'IEA ou d'intervenants extérieurs selon les remontées de besoin de formation identifiés par les agents. Cette organisation sera élaborée impérativement en lien avec le SRFD, mais aussi avec le correspondant régional du réseau des infirmiers et l'animateur national du réseau.

### **4. L'évaluation de l'ensemble du dispositif**

#### **4.1. Evaluation par les agents**

Les trois semaines de formation seront évaluées de manière individuelle mais aussi de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme en fin du parcours.

Chaque module du dispositif donne lieu à une évaluation individuelle des agents sous forme de questionnaires à la suite des sessions de formation ou de rapports dans le cadre du tutorat et de l'APF.

L'ENSFEA est chargée de la mise en œuvre de cette évaluation.

#### **4.2. Rapport d'activité annuel**

L'ENSFEA rédigera un rapport annuel reprenant une synthèse des évaluations rendues par les agents. Les quatre modules du dispositif seront évalués de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme.

Ce rapport sera transmis par voie électronique à la sous-direction EDC avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023, afin de permettre des ajustements pour les sessions suivantes.

Le sous-directeur des établissements,  
des dotations et des compétences,

Cédric MONTESINOS



# Formation initiale des infirmier(e)s du 21/11/22 au 25/11/22

## La place unique du personnel de santé : aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLEFPA

Lundi 21/11	Mardi 22/11 8h30-12h	Mercredi 23/11 8h30-12h	Jeudi 24/11 8h30-12h	Vendredi 25/11 8h30-11h30
	<p>Les aspects juridiques et statutaires</p> <p style="text-align: center;"><b>IEA</b></p>	<p>Les aspects juridiques et statutaires</p> <p style="text-align: center;"><b>IEA</b></p>	<p>Le lien avec le Directeur</p> <p style="text-align: center;"><b>N. Bastié</b></p>	<p>La relation CPE/Infirmière Et la particularité de l'ESC</p> <p style="text-align: center;"><b>H. Busson</b></p> <p style="text-align: center;"><b>11h30-12h</b> Bilan</p> <p style="text-align: center;"><b>H. Busson/D. Baron/Olivier Jourdan</b></p>
<p><b>13h30-15h30</b> Accueil : <b>Damien Trémeau/ Laure Magnier</b> Aspects logistiques : <b>Nadine Hirtzlin</b> Présentation de la formation <b>H. Busson/D. Baron/Olivier Jourdan</b></p> <p><b>15h45-17h30</b> Présentation des missions de l'animateur national, le travail en service d'infirmier, le jargon de l'EA Distribution du dossier composé du livret d'accueil, de la fiche de poste et du calendrier</p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p>Les aspects juridiques et statutaires</p> <p style="text-align: center;"><b>IEA</b></p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p>Les aspects juridiques et statutaires Visite de l'infirmier du lycée et lien avec Mirea Carmona pour l'application pratique</p> <p style="text-align: center;"><b>IEA/Mirea Carmona</b></p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p>La mise en œuvre du PAI</p> <p style="text-align: center;"><b>Marie Leveau</b></p>	

# Formation initiale des infirmier(e)s du 21/11/22 au 25/11/22

## La place unique du personnel de santé : aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLEFPA

prévisionnel				
<b>O. Jourdan</b>				

# Formation initiale des infirmier(e)s du 27/03/23 au 31/03/23

## L'écoute : détecter, prévenir, orienter, agir

Lundi 27/03	Mardi 28/03 8h30-12h	Mercredi 29/03 8h30-12h	Jeudi 30/03 8h30-12h	Vendredi 31/03 8h30-11h30
	<p>Accompagnement et traitement des informations juridiques</p> <p><b>Conseil départemental</b></p> <p><b>Avec CPE</b></p>	<p>L'école inclusive : Principe généraux</p> <p><b>Olivier Kheroufi-Andriot</b></p> <p>Présentation d'un travail d'équipe : le binôme infirmier/CPE</p> <p><b>Isabelle Bonnet et M. Carmona</b></p> <p><b>Avec CPE ?</b></p>	<p>La prise en charge de l'adolescent en difficulté relationnelle</p> <p><b>Margaux Michiels Psychologue</b></p> <p><b>Avec CPE ?</b></p>	<p>Psychologie de l'Adolescent</p> <p><b>Julie Blanc</b></p> <p><b>11h30-12h</b></p> <p>Bilan</p> <p><b>O. Jourdan/H. Busson/D. Baron</b></p>
<p><b>13h30 à 17h</b></p> <p>Le GAR comme outil de repérage et de suivi des jeunes</p> <p><b>Cours commun avec les CPE</b></p> <p><b>I. Goudier/H. Busson</b></p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p>L'enfance en danger : recueil de la parole et signalement</p> <p><b>Association « Innocence en Danger »</b></p> <p><b>Avec CPE</b></p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p>L'école inclusive : Mise en atelier</p> <p><b>Olivier Kheroufi-Andriot</b></p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p><b>Bilan Mi-parcours</b></p> <p><b>Olivier Jourdan Ou</b></p> <p><b>Présentation du réseau handicap et des « dys »</b></p> <p><b>Clarisse Rigaut</b></p>	

# Formation initiale des infirmier(e)s du 05/06/23 au 09/06/23 Le rôle de l'infirmier en lien avec la communauté éducative

Lundi 05/06	Mardi 06/06	Mercredi 07/06	Jeudi 08/06	Vendredi 09/06
	<p><b>8h30-12h</b></p> <p>Médiation et gestion des émotions et de la motivation chez les adolescents</p> <p><b>S. Iannuzzi</b></p>	<p><b>8h30-12h</b></p> <p>Présentation du BAEVS et des réseaux et la notion de projet</p> <p><b>M.P Zorilla et E. Desaulty</b></p>	<p><b>8h30-12h</b></p> <p>Analyse de pratiques</p> <p><b>J. Blanc</b></p>	<p><b>8h30-12h</b></p> <p>Retours d'expériences sur des situations particulières Bilan de l'année</p> <p><b>D. Baron/H. Busson/O. Jourdan</b></p>
<p><b>13h30-14h</b></p> <p>Accueil présentation semaine Au cercle <b>14h15-17h30</b></p> <p>La place de l'infirmier dans les projets éducatifs et dans les référentiels</p> <p><b>Vanessa Allauzen</b></p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p>La santé mentale : qu'est-ce que c'est ? Comment j'accompagne ? Les points de vigilance ?</p> <p><b>S. Dabernat Infirmière Hôpital Marchand Toulouse</b></p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p>Entretien infirmier dans un contexte scolaire</p> <p><b>Margaux Michiels, psychologue</b></p>	<p><b>13h30-17h</b></p> <p>Promotion de la santé</p> <p><b>E. Desaulty</b></p>	